

Commune d'Artiguelouve

Liste des emplacements réservés :

Emplacements réservés pour le Département :

ARG 14- Elargissement à 10 m de la RD 146. De l'embranchement chemin de la juscle jusqu'à limite communale (Aubertin).

Emplacements réservés pour la commune :

ARG 01- Création d'un rond-point au croisement CD 146/ Chemin de la Mairie - Compatible avec projet OAP en face. AL n°141 S: 390m².

ARG 02- Elargissement à 8 m du chemin des écoles.

ARG 03- Extension du Cimetière Communal. AL n°30 S: 3700m².

ARG 04- Création d'une voie de circulation piétonne-cycliste et non motorisable. AL n°121(p), 552(p),557(p) S: 875m².

ARG 05- Elargissement à 10 m du chemin Junqua de l'impasse Eugène Hugue vers le croisement Chemin Junqua/RD 146.

ARG 06- Elargissement à 10 m du Chemin Biroulet.

ARG 07- Elargissement à 10 m du Chemin Penaulé (en partie).

ARG 08- Elargissement de l'Impasse Peyreblanque redevenant CD 804 vers le raccordement au rond point de la future sortie Artiguelouve et la création de l'Aire de co-voiturage centralisée. AD n° 73,248(p),317,414 S: 6535m².

ARG 09- Raccordement Aire de co-voiturage. AD n°246 S: 500m².

ARG 10- Création d'une liaison douce LAROIN-ARTIGUELOUVE par la RD 2 avec amorce par le lotissement du Vert Galant. AD n°244 S: 1200m².

ARG 11- Création d'une Liaison douce du Lotissement Vert Galant vers la Voie Verte. AD n°64 S: 300m².

ARG 12- Création d'une liaison piétonne sécurisée pour se rendre vers Lescar- Soleil en corrélation avec la liaison douce côté Lescar. AD n°51(p),314(p) S: 160m².

ARG 13- Création d'un passage protégé Clos Artigaloba/Pôle santé et Services avec création de Voie douce/pédestre pour rejoindre le rond-point de la future sortie d'Artiguelouve. AD

n°79(p),208(p),210(p),414(p),493(p),504(p),505(p),506(p) S: 1400m².

ARG 16- Création d'un parking au complexe au niveau du complexe MPT et activités sportives. AC n°49(p),61(p),86,187(p) S: 17565m².

ARG 18- Création d'une liaison douce Arbus vers le stade d'Artiguelouve et liens le long de la juscle. AB n°35(p),51(p),52(p),55(p),56(p),134(p),146(p),151(p),168(p) AM n°1(p),120(p),121(p), 161(p),162(p),207(p) S: 3595m².

ARG 19- Elargissement à 8 m d'une partie du chemin du Château Sortie de la future OAP. AM n°116 S: 530m².

ARG 20- Elargissement à 8 m du chemin de Cinquau (partie basse) pour les terrains en TUC. AK n°145(p)m² S: 210m².

ARG 21- Elargissement à 8 m du chemin de la juscle (Terrains non construits).

ARG 22- Réalisation d'un parking de stationnement AL n° 121 S: 1360m².

ARG 23-Création d'une liaison douce en lien au projet voie verte ARBUS-ARTIGUELOUVE, parcelle AB n°76(p), 119(p), 120(p), et AM n° 1(p) S : 1215m².

ARG L 01- Réalisation d'un E.H.P.A.D. AL n° 131(p) S: 2130m².

ARG L 02- Création d'une Aire de co-voiturage centralisée. AD n°248 S: 14575m².